

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

PRESENTS : COLOMER Patrick, CUENIN Tiphaine, DORMOY David, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia.

ABSENTS EXCUSES : SCOARNEC Carine, VADROT Pascal, MINARY Guy, DUBOIS Evelyne, GUIGON Delphine.

POUVOIRS : SCOARNEC Carine donne pouvoir à A. PATTINGRE ; MINARY Guy donne pouvoir à GROS Jean-Gérard, ; DUBOIS Evelyne donne pouvoir à FILIATRE Daniel, VADROT Pascal donne pouvoir à PILOSEL Paul.

SECRETAIRE DE SEANCE : FILIATRE Daniel

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'ajour d'un point à l'ordre du jour : accord à l'unanimité : Modification des statuts d'ECLA.

#### 1- ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin les délégués suivants :

Jean-Gérard GROS – Alain PATTINGRE – Philippe FOURNOT

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin les délégués suppléants suivants :

Patrick COLOMER – Paul PILOSEL – David DORMOY

#### 2- DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les crédits suivants :

Investissement dépenses : Art 2152 : - 5000                      Art 10226 : + 5000

#### 3- REVISION DES TARIFS CANTINE/GARDERIE/TELEALARME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de cantine/garderie/téléalarme, à compter du 01/09/2023 comme suit :

CANTINE SCOLAIRE :	5.00 € le repas
GARDERIE :	
- Semaine :	10.00 €
- Journée :	5.00 €
- Exceptionnelle :	15.00 €
TELEALARME mensuel :	25.20 €

Et maintient le repas livré à domicile à :

REPAS PERSONNES AGEES : 7.15 €

Le règlement de la cantine/garderie sera remis à jour.

#### 4- SALLE DES FETES : modification du règlement

Les élus décident de maintenir la destination des lieux mais décident de revoir le règlement d'utilisation. Des travaux seront réalisés pour améliorer l'acoustique.

5- ECLA : modification des statuts

Monsieur le Maire donne lecture de la modification des statuts concernant la gestion des ATSEM et du personnel d'entretien dans les écoles. En effet, il est proposé de retirer l'article 8 « secteur scolaire » à compter du 30/06/2023. Le conseil municipal, à la majorité (12 contre, 1 pour) refuse les nouveaux statuts applicables au 30 juin 2023.

6- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Club canin : manifestation les 10 et 11 juin 2023

Vide grenier « Ecole Buissonnière » : annulé

Vol dans véhicules sur parking au centre de Courlans le 9 juin 2023

Vitesse excessive Lotissement « les Condamines »

Aérodrome : signature de l'acquisition en date du 25 mai 2023

Travaux voirie : Rue au Gay la biche

Voie verte : aménagement en cours par le Conseil Départemental et ECLA, une convention de mise à disposition sera établie

Terrain de pétanque : sécuriser les lieux

Bulletin municipal : distribué avant fin juin

Le secrétaire de séance,  
Daniel FILIATRE



Le Maire  
Alain PATTINGRE

